



THE INVESTMENT
FUNDS INSTITUTE
OF CANADA

L'INSTITUT DES FONDS
D'INVESTISSEMENT
DU CANADA

**Mémoire pour les consultations
prébudgétaires en vue du Budget de 2020**
*Aider les Canadiens à bénéficier d'une sécurité
financière à la retraite*

Par l'Institut des fonds d'investissement du Canada

Le 1^{er} août 2019

L'Institut des fonds d'investissement du Canada présente la recommandation suivante :

- **Recommandation 1** : Que le gouvernement aide les Canadiens à renforcer leur stabilité financière à la retraite en cessant de percevoir la TPS/TVH sur les fonds communs de placement détenus dans les REER.

Aider les Canadiens à bénéficier d'une sécurité financière à la retraite

Résumé

L'Institut des fonds d'investissement du Canada (IFIC) est le porte-parole du secteur des fonds de placement du Canada. L'IFIC regroupe 150 organisations, dont des gestionnaires et des distributeurs de fonds ainsi que des entreprises de services. Il s'emploie à promouvoir la solidité et la stabilité du secteur des placements afin que les investisseurs puissent atteindre leurs objectifs financiers.

Aujourd'hui, il est de plus en plus difficile pour les Canadiens de se préparer financièrement à la retraite. Comme moins de travailleurs sont couverts par un régime de retraite d'employeur, que les taux d'intérêt sont toujours bas et que l'espérance de vie est plus longue, l'épargne personnelle est plus importante que jamais. Bien que des programmes gouvernementaux comme les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et les comptes d'épargne libre d'impôt (CELI) soient conçus pour encourager les Canadiens à épargner en vue de la retraite, ces efforts sont minés par les taxes de vente qui continuent d'être perçues injustement sur les frais de gestion des fonds de placement, ce qui réduit l'épargne-retraite dans l'instrument de placement de retraite le plus populaire au Canada.

L'IFIC recommande que le gouvernement cesse de percevoir la TPS/TVH sur les fonds communs de placement détenus dans les REER. Cette solution efficace et efficiente permet aux Canadiens de conserver une plus grande part de leur épargne-retraite, et elle s'harmonise parfaitement avec la priorité stratégique du gouvernement consistant à aider les Canadiens à épargner davantage.

L'épargne personnelle, essentielle à la retraite

Aujourd'hui, il est de plus en plus difficile pour les Canadiens de se préparer financièrement à la retraite. Comme moins de travailleurs sont couverts par un régime de retraite d'employeur, que les taux d'intérêt sont toujours bas et que l'espérance de vie est plus longue, l'épargne personnelle est plus importante que jamais.



Le nombre de Canadiens qui ont un régime de retraite d'employeur continue de diminuer. Aujourd'hui, moins d'un tiers des travailleurs canadiens peuvent compter sur un régime de retraite d'employeur une fois à la retraite, et encore moins sont couverts par un régime de retraite à prestations déterminées.

L'augmentation de l'espérance de vie intensifie également les préoccupations des Canadiens à l'égard de la retraite. Selon une recherche de Matthew Greenwald & Associates, seulement 45 % des Canadiens sont sûrs de pouvoir maintenir leur niveau de vie à la retraite selon une espérance de vie de 85 ans. Toutefois, les niveaux de confiance diminuent à 42 % seulement si l'espérance de vie est établie à 90 ans et continuent de décroître par la suite.

Les faibles taux d'intérêt ont contribué aux préoccupations concernant l'état de préparation à la retraite et ont diminué le rendement de nombreux placements à revenu fixe (obligations, certificats de placement garanti [CPG], etc.) qui, habituellement, jouent un rôle important dans la planification de la retraite.

Selon les recherches de Franklin Templeton Investments Corp., 28 % de la génération X au Canada n'a rien épargné en prévision de la retraite. Invoquant des motifs tels que le revenu, les dépenses élevées et la nécessité d'accorder la priorité au remboursement de la dette, 56 % des Canadiens de la génération X envisageraient de prendre leur retraite plus tard s'ils n'ont pas suffisamment d'économies.

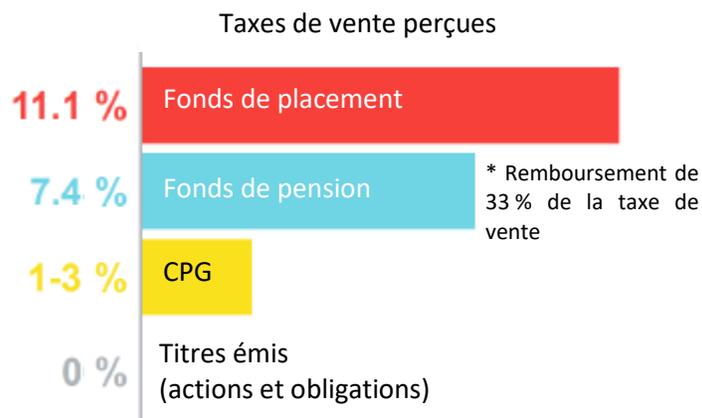
L'iniquité des taxes réduit le rendement des investisseurs

Bien que des programmes gouvernementaux comme les REER et les CELI visent à encourager les Canadiens à épargner en vue de la retraite, ces efforts sont minés par les taxes de vente qui continuent d'être appliquées injustement aux frais de gestion des fonds de placement, ce qui réduit l'épargne-retraite dans l'instrument de placement le plus populaire au Canada.

Les fonds de placement sont l'instrument d'épargne de choix pour les investisseurs canadiens; ils représentent en effet 45 % des 1,2 billion de dollars investis par les Canadiens dans des REER.

Les taxes perçues sur les épargnes que les Canadiens placent dans des fonds de placement ne sont pas équitables comparativement à d'autres produits de placement, et ce, pour deux raisons :

1. Alors que les taxes de vente représentent 11 % des ratios de frais de gestion des fonds communs de placement, les Canadiens ne paient que de 1 % à 3 % en taxes de vente enchâssées pour un certificat de placement garanti et aucune taxe lorsqu'ils achètent directement des titres comme des actions et des obligations.
2. Bien que les fonds de pension soient également assujettis à la TPS/TVH, contrairement aux fonds de placement, ils peuvent bénéficier d'un remboursement de 33 % des taxes de vente payées.



Les taxes de vente sur les fonds de placement ciblent de façon disproportionnée les investisseurs à faible revenu, pour lesquels les fonds de placement représentent un moyen abordable de recevoir les conseils de professionnels de la finance, d'accéder aux rendements du marché boursier et de diversifier leurs portefeuilles. Les investisseurs mieux nantis, qui ont la capacité de payer ces services de gestion de placements et ces conseils, peuvent déduire ces frais de leurs impôts.

Cette taxation, propre aux fonds de placement, peut représenter des sommes importantes, surtout lorsqu'elle est composée au fil des années :

- L'investisseur qui a placé 5 000 \$ par année pendant 25 ans dans un fonds dont le rendement annuel moyen est de 8 % après déduction des frais aura payé 7 307 \$ de taxes; pour un investissement de 10 000 \$ par année pendant 25 ans, le coût sera de 14 614 \$; et pour un investissement de 20 000 \$ par année pendant 25 ans, les taxes payées s'élèveront à 29 228,10 \$.
- Selon les mêmes hypothèses, quel que soit le montant investi, il faudra épargner pendant six autres mois pour un objectif qui aurait pris 30 ans à atteindre.

Il est important de noter que les fonds de placement au Canada portent une charge fiscale plus lourde que dans d'autres marchés comparables, notamment les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Réduire la charge fiscale de l'épargne-retraite

La suppression de la TPS/TVH perçue sur les fonds de placement détenus dans les REER est une solution efficiente et efficace qui s'harmonise parfaitement avec la priorité stratégique du gouvernement consistant à aider les Canadiens à épargner davantage parce qu'elle leur permet de conserver une plus grande part de leur épargne-retraite.

Les fonds de placement sont un instrument d'épargne essentiel pour les petits investisseurs. Soixante-dix-neuf pour cent des ménages canadiens ont moins de 100 000 \$ en actifs de placement. Près de 39 % de tous les actifs de placement des ménages sont dans des fonds de placement parce qu'ils permettent aux investisseurs de diversifier leurs avoirs de façon rentable et d'avoir accès aux rendements du marché boursier.

L'approche consistant à cibler les fonds de placement dans les REER pour cet allègement de la taxe est simple et facile à expliquer, et les avantages vont directement aux investisseurs. Le changement se

ferait en douceur pour le gouvernement et les investisseurs de fonds de placement, et l'Agence du revenu du Canada ne devrait aucunement modifier sa méthode de traitement ou son système.

Cette mesure, qui représente une épargne fiscale estimative de 1,16 milliard de dollars, constitue un important changement d'ordre fiscal pour des millions de Canadiens de la classe moyenne qui épargnent en vue de leur retraite, tout en offrant une solution rentable qui permettrait au gouvernement d'honorer ses engagements fondamentaux.

Le secteur apporte sa contribution

Le secteur des fonds de placement s'est engagé à accroître sans cesse l'efficacité et la valeur pour les investisseurs. Dans le cadre de cet engagement, nous préconisons un changement à la taxe de vente afin d'aider des millions de Canadiens à épargner en vue de leur retraite grâce à des fonds de placement.

Le secteur des fonds de placement contribue à améliorer l'efficacité. Au cours des cinq dernières années, les frais de gestion moyens des fonds communs de placement canadiens ont diminué de plus de 11 %.

Le secteur ne tirerait aucun avantage concret de ce changement. Les fonds totaux sous mandat de gestion dans les fonds de placement au Canada s'élèvent à 1,7 billion de dollars; l'allégement de la taxe de 1,16 milliard de dollars augmenterait les fonds totaux sous mandat de gestion du même montant.

Conclusion

La suppression de la TPS/TVH perçue sur les fonds de placement détenus dans les REER est une solution simple qui offrirait dans l'immédiat des avantages considérables aux millions de petits investisseurs au Canada qui travaillent pour épargner suffisamment en vue de leur retraite.

Nous vous remercions de nous faire participer aux consultations prébudgétaires. L'IFIC sera heureux de rencontrer les membres du Comité pour discuter de cette recommandation. Nous serons heureux de recevoir vos commentaires et de répondre à vos questions.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.



Paul C. Bourque, c.r. IAS.A
Président et chef de la direction
Institut des fonds d'investissement du Canada